

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU NATIONAL

Congrès de Strasbourg – 11 au 13 octobre 2023
Plus forts ensemble !!!





Plan de l'intervention

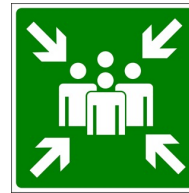
- Réunions
- Communication
- Affaires syndicales
- Effectifs – concours
- Politiques publiques – focus SNU
- Établissements
- Conditions de travail – RPS
- Adéquation missions – moyens
- Emplois fonctionnels
- Revalorisation indemnitaire
- Revalorisation indiciaire – convergence corps inspection EN
- FPS
- Mouvement
- Promotions

Une profusion de réunions

104 en 11 mois :

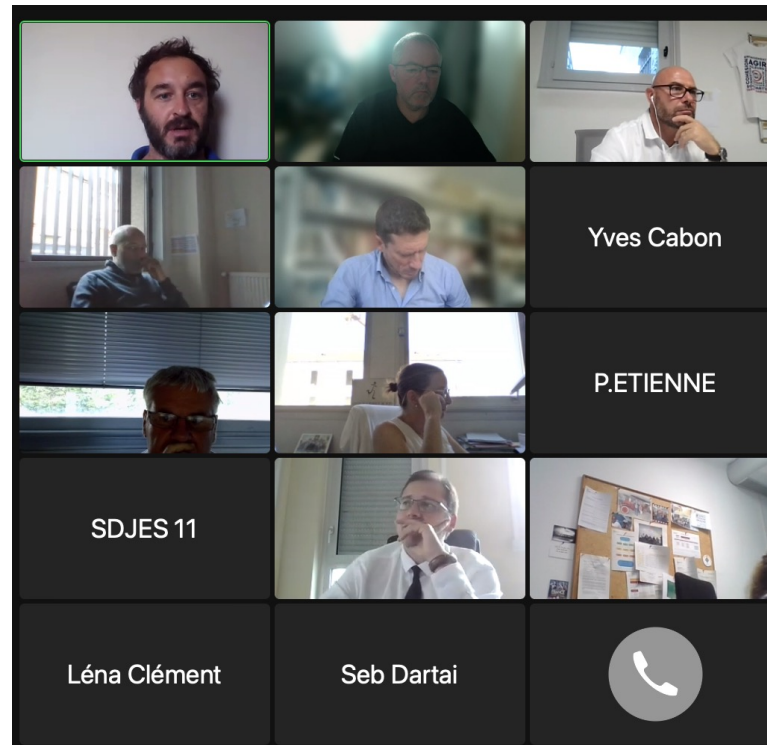


- CTM – CSAM JS : **2 CTM JS, 8 CSAM JS**
- CCS : **5 réunions**
- Audiences Élysées, Ministres et cabinets : **18 réunions**
- SGMEN et DE : **9 réunions**
- DGRH : **12 réunions**
- DS : **5 réunions**
- UNSA-éducation : **21 réunions**, 1 CN, 3 BN, 1 EFN, 8 coordo JS, 7 réunions thématiques (1 BDD social, 1 LDG carrières, 1 OSTIC, 5 SNU)
- Syndicats : **3 réunions** (SNIA IPR : 1, SIEN : 1, SEP : 1)
- SEJS : **21 réunions** : 1 CN en présentiel, 15 réunions du BN (3 en présentiel), 3 webinaires (SNU, revalorisation, Occitanie : EF CDASEN JES), 1 GT (établissement), 1 réunion avec les IJS stagiaires



Communication interne : plus d'interactivité

- Site internet actualisé au quotidien – plusieurs nouvelles pages
- 29 messages syndicaux
- Une volonté de plus d'interactivité : 3 webinaires (thématiques (SNU, revalorisation) et/ou régionaux (Occitanie)). Une volonté de « tour des régions »



Communication externe pour informer, réagir, alerter

- Tweets notamment sur le SNU
- Communiqué de presse (Recrutement IJS)
- Articles presse (sur le SNU-Politis-avril 2023 et Le canard enchainé-juin 2023)
- 3 IJS Info Flash (présentation du nouveau BN, nouveau RIFSEEP, avancées dossiers corpo...)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SEJS – Syndicat de l'Encadrement de Jeunesse et Sports – UNSA Education



Le 4 octobre 2023

Projet de loi de finances 2024
189 créations de postes à Jeunesse et Sports
Les inspecteurs de la jeunesse et des sports en première ligne

IJS INFO FLASH

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
UNSA-éducation

N° 2023-03
du 9 juin 2023
Revalorisation des IJS

Édito

Chères et chers collègues,
Je vous ai annoncé dans le premier IJS Info

Ouverture officielle du chantier de revalorisation des IJS

Le 29 mai 2023, le directeur de l'encadrement (DE)

IJS INFO FLASH

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
UNSA-éducation

N° 2023-02
Du 11 avril 2023
Spécial RIFSEEP

MAINTIEN DE L'ARCHITECTURE

La circulaire du 14 décembre 2022 modifie le régime indemnitaire (RIFSEEP) des IJS affectés en services déconcentrés et en établissement hors emplois fonctionnels

Selon les académies, elle est mise en œuvre à compter de la paye de mars (au mieux) avec effet rétroactif au 1er janvier 2023.

IFSE	CIA
Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise	Complément indemnitaire annuel – Valorisation de l'engagement professionnel – non pérenne – versement en décembre
Versement mensuel - part pérenne et crantée	MAJORATION D'ENCADREMENT Seulement pour certaines fonctions - IFSE non pérenne

	Avant 31/12/22	Instruction 15/05/2018	Après 01/01/23	Circulaire 14/12/2022
Hausse des socles en gestion Exemple hors IDF	13 200,00€/an	GF 1	13 800,00€/an + 600,00€	
	1 100,00€/mois	GF 2	1 150,00€/mois	
	11 395,00€/an	GF 3	11 800,00€/an + 405,00€	
Nouvelle cartographie des groupes de fonction (GF)	949,58€/mois	GF 1	983,33€/mois	
	9 600,00€/an	GF 2	10 500,00€/an + 900,00€	
	800,00€/mois	GF 3	875,00€/mois	
	DR - DRAJES : chef de pôle – chargé de mission auprès du DRAJES / Chef de pôles déptx 13, 33, 35, 59, 62, 69, 75, 77, 78, 91	GF 1	Adjoint au DRAJES / Chef de SDJES (hors emplois fonctionnels)	
	Adjoint GF1/ chef de pôle départ, chargé mission auprès d'un directeur départ. / Établissements : chef de pôle	GF 2	DRAJES : chef de pôle - chargé mission auprès DRAJES / SDJES : adjoint chef de SDJES / Établissements : chef de pôle	
	Adjoint à une fonction relevant du groupe 2 Autres fonctions	GF 3	DRAJES : adjoint chef de pôle – Autres fonctions / SDJES : Chargé de mission - Responsable de pôle / Autres fonctions	

@comSEJS

www.sejs.org

Contactez le permanent : sejs.permanence@unsa-education.org

Rénovation du site internet

Un chantier de **refonte du site internet en cours** avec pour objectifs de :

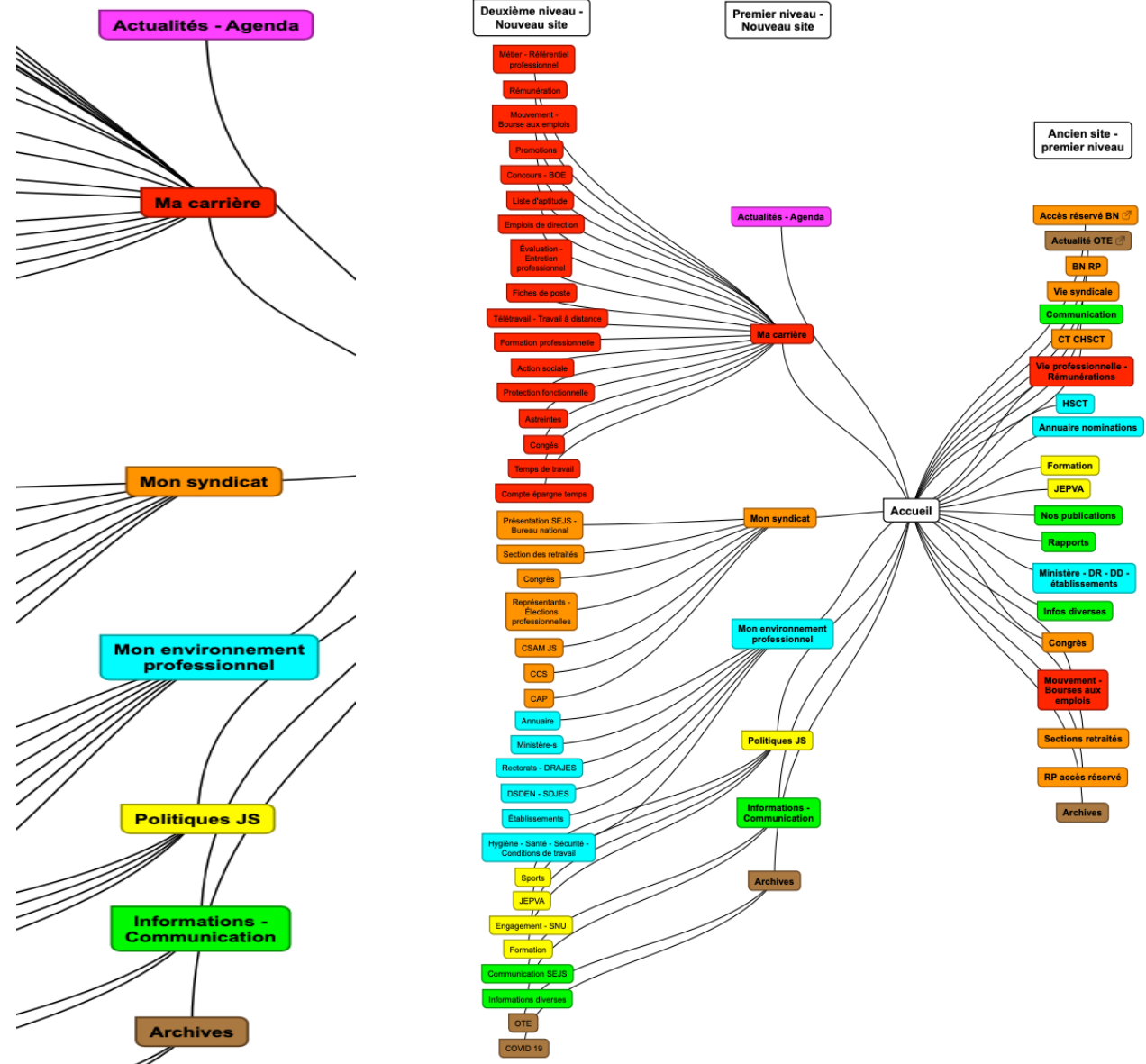
- De révolutionner l'ergonomie en faisant le choix d'un support 2.0 (versions Site Web et smartphone...)
- Permettre l'accès à une information **juridico-pratique** plus visible et allégée.
- Permettre aux IJS de se reconnecter et de réagir plus facilement au SEJS et aux travaux produits par le BN par la diffusion d'une info en continue (Fil info d'actualité...).



Rénovation du site internet

Vers une arborescence plus lisible pour trouver plus aisément l'information recherchée.

Ouverture du site rénové début 2024 avec beaucoup de nouveautés (visuels, app, architecture, adhésion en ligne, avantages aux adhérents...)



Affaires syndicales

Un nouveau bureau national du SEJS :

Pour une ligne syndicale claire :

- *Obtenir, le plus rapidement possible, pour la sphère « Jeunesse et Sports », un champ professionnel préservé et refondé, avec des missions JES porteuses de sens ;*
- *Reconnaître pleinement les IJS en tant que cadres supérieurs pour qu'ils bénéficient notamment d'une convergence indiciaire avec les autres corps d'inspection du MENJ et d'un déroulement de carrière revalorisé.*



Jean-Louis LAMARRE
SNA aff. corpo.



Isabelle BÉCU-SALAÜN



Laurent POTTIER



Edwige VAN SAENE
Trésorière



Sébastien DARTAI
SG



Philippe BAYLAC
SGA - Permanent



Gildo CARUSO
SN communication



Damien KLEINMANN



Jean-Philippe CHAPELLE
SN aff. professionnelles



Florence GIRAUD



Sylvain RÉMY
SNA communication



Bernard BRONCHART
SN aff. corpo.



Rémi VIENOT
Délégué de la section des
retraités



Affaires syndicales

Élections professionnelles décembre 2022 victoire électorale avec les listes UNSA-éducation :

- CSAM JS (SEJS, SNAPS, SEP A&I) 45% des voix, 8 sièges sur 15, +1 (Damien KLEINMANN titulaire, Philippe BAYLAC et Sébastien DARTAI suppléants)
- CAP des inspecteurs (SNIA-IPR, SIEN, SEJS) : 70,5% des voix (Damien KLEINMANN titulaire)
- CCS D et DA établissements (SEJS, SNAPS) : tous les sièges avec le SNAPS. Olivier BOULEUX titulaire, Thibaut DESPRES suppléant.



Communiqué du SEJS, SI.EN et SNIA-IPR UNSA:

Une belle preuve de confiance !

Trois syndicats des corps d'inspection partagent des valeurs communes dans le respect des spécificités de chacun. Trois syndicats œuvrent pour améliorer la qualité de vie et des conditions de travail (QCVT), au sein de l'UNSA-Education, forte de 23 syndicats de tous les métiers de l'éducation.

Le Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports, le Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale et le Syndicat National des IA-IPR remercient vivement leurs adhérents, sympathisants, toutes celles et ceux mobilisés, qui ont renouvelé leur confiance en soutenant, malgré les difficultés et obstacles d'une solution de vote très peu ergonomique, les candidats de leur liste commune à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Le résultat de 70,56 % des votes exprimés en notre faveur à l'issue du scrutin, nous conforte dans la poursuite de notre action réformatrice de progrès pour toutes et tous, pour un service public d'éducation de qualité et la réussite de tous : élèves, jeunes, sportifs-ives, mais aussi pour une meilleure reconnaissance de nos responsabilités et de notre engagement professionnel. Dans cette perspective, nous réclamons sans délai l'ouverture d'un agenda social pour nos trois corps, afin d'améliorer leur attractivité.

En CAP et de manière générale, au quotidien, nous serons au service des inspectrices et des inspecteurs pour défendre leurs intérêts.



“L'UNSA votre alliée du quotidien”

2018-2022, l'UNSA obtient des résultats :

La préservation du périmètre jeunesse et sports alors qu'il devait disparaître.

Le maintien des CTS en tant qu'agents de l'État.

L'arrêt des baisses d'effectifs budgétaires.

La réouverture conséquente du concours de professeurs de sports.

L'augmentation des postes aux concours de CEPI et d'IS.

Une revalorisation indemnitaire pour les collègues administratifs,

l'augmentation du nombre de promotions

et le maintien des groupes de fonctions en prenant en compte

les métiers jeunesse et sports.

La réaffirmation de l'article 10 pour les corps spécifiques JS

2022-2026, avec l'UNSA :

Je veux repeupler les services en augmentant le nombre d'agents titulaires.

Je veux accroître les possibilités de promotion et revaloriser la rémunération des agents du périmètre JS.

Je veux renforcer notre administration face aux agences.

Je veux que le rapprochement avec l'EN se traduise par un bien être professionnel retrouvé, par la pérennité de nos missions et de notre organisation au service des politiques publiques éducatives du sport et de la jeunesse.

Je veux la considération de nos métiers et une équité de traitement avec nos collègues homologues de l'EN (pas de différence entre personnels administratifs, PTP – enseignants, US – IEN et IA-IPR).

Je veux protéger l'expertise de formation des établissements du ministère.

Je veux la Masterisation des corps du champ sport pour un maintien du parallélisme avec les corps enseignants.

Je veux que les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et leur héritage enrichissent notre expertise professionnelle et dynamise l'avenir de nos métiers.

#JeVoteUNSA

du 1^{er} au 8 décembre 2022





Affaires syndicales



Frédéric Marchand
Secrétaire général
UNSA Éducation
87 bis avenue Georges GOSNAT
94853 Ivry-sur-Seine

Prisca Thévenot
Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées
Et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
Chargée de la Jeunesse et du Service national universel
110, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Ivry-sur-Seine, le 22 septembre 2023

Ref : FM/VDAXXX

Objet : Séjours de cohésion SNU

Madame la Ministre,

Nous tenons à vous alerter sur l'impossibilité pour les agents et les services jeunesse et sports de gérer les séjours de cohésion mis en place dans le cadre des "classes engagées".

En premier lieu, ces séjours de cohésion ont vocation à se dérouler pendant la scolarité. Or, les services et agents jeunesse et sports n'ont pas compétence pour intervenir sur temps scolaire.

En second lieu, les agents et donc les services jeunesse et sports sont dans la surcharge professionnelle et le risque d'épuisement total généralisé est réel. De fait, les services jeunesse et sports ne sont pas dimensionnés pour assumer une quelconque montée en charge du SNU.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Frédéric Marchand
Secrétaire général de l'UNSA Éducation

UNSA Éducation, la fédération UNSA des métiers de l'éducation, de la jeunesse et de la culture
87bis avenue Georges GOSNAT • 94853 IVRY-sur-SEINE • Tél. 01 56 29 29 89 • Fax 01 56 20 29 89
national@unsa-education.org • www.unsa-education.com

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES 2022



COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE NATIONALE

3 syndicats des corps d'inspection qui partagent des valeurs au sein de l'UNSA-Éducation

Garantir et protéger un service public d'Éducation juste et efficace, attaché aux valeurs républicaines.
Assurer la laïcité et rejeter toutes les exclusions.
Exiger une politique ambitieuse pour la réussite éducative de tous les jeunes dans une société inclusive.
Promouvoir, dans une perspective éthique, l'éducation populaire ainsi que les activités culturelles, physiques et sportives pour tous.

3 syndicats qui ont en commun la même stratégie au service de la reconnaissance de toutes les inspectrices et tous les inspecteurs

Participer activement à toutes les instances consultatives et décisionnelles de l'Éducation nationale ainsi que de la Jeunesse et des Sports.
Défendre notre positionnement et le respect de nos droits statutaires.
Faire reconnaître la légitimité de notre expertise de cadres supérieurs au cœur des politiques éducatives.
S'inscrire dans la stratégie réformiste et progressiste de notre fédération pour obtenir des résultats concrets et significatifs.
Obtenir une transparence et une équité dans la gestion des carrières.
Lutter contre les risques psychosociaux, améliorer nos conditions et la qualité de vie au travail.
Revendiquer, pour chacun des corps, un agenda social afin de développer l'attractivité de nos métiers.

#unsavotrealieeduquotidien

3 syndicats des corps d'inspection qui agissent de manière adaptée au service de leurs adhérents



Très largement majoritaire chez les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (85% des voix aux dernières élections professionnelles), le SEJS défend les situations individuelles et promeut l'intérêt collectif notamment des déroulés de carrière diversifiées et fluides, la reconnaissance des responsabilités exercées ainsi qu'une gestion cohérente, transparente, équitable et sereine des ressources humaines.



Largement majoritaire pour tous les inspecteurs de l'Éducation nationale des premier et second degrés (enseignement général, technique et professionnel, information et orientation) avec près de 70% des voix obtenus aux élections professionnelles de 2018, le SIEN UNSA s'attache à défendre les situations individuelles comme l'intérêt collectif. Soucieux de lutter contre les injustices sociales qui obèrent particulièrement la réussite de certains jeunes, il s'implique activement avec ses partenaires qui se reconnaissent dans les valeurs humanistes et émancipatrices de l'Éducation.



Engagé pour un service public d'Éducation de qualité qui assure la réussite et l'épanouissement de tous les élèves, le SNIA-IPR UNSA est le 1er syndicat des IA-IPR avec 73,5% de voix obtenus aux élections professionnelles de 2018. Le SNIA-IPR œuvre pour préserver le rôle et la place des IA-IPR, experts pédagogiques sous l'autorité directe des recteurs et accompagne individuellement les collègues tout au long de leur carrière, au quotidien dans l'exercice de leur métier ou dans les opérations de gestion en veillant à préserver leur dimension humaine.

Votez et faites voter pour les candidats de la liste UNSA Éducation



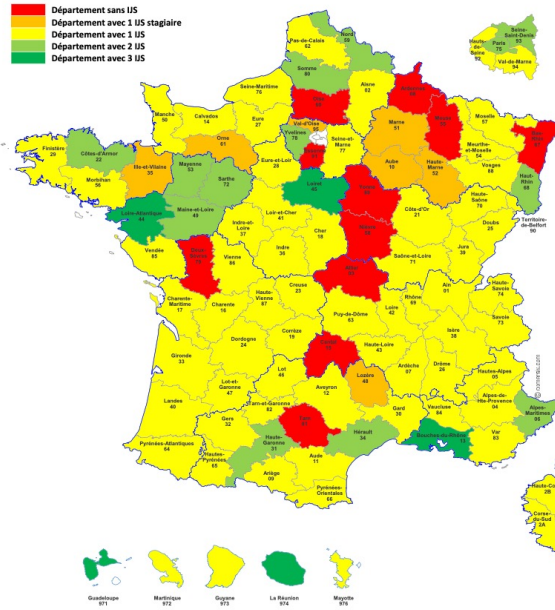
#unsavotrealieeduquotidien

Effectifs un minutieux travail d'actualisation et de mise en perspective au fil de l'eau

- Suivi en lien avec l'administration et avec les collègues
- Mise en ligne des vacances de poste au fil de l'eau
- Cartographies mensuelles
- Signal encourageant : les cartes « verdissent ».

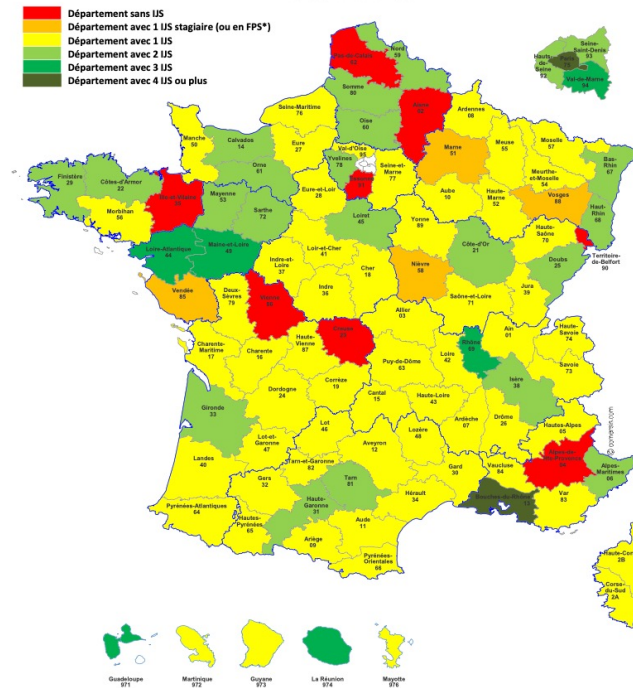
AU 1ER SEPTEMBRE 2021

CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE DES INSPECTEURS JEUNESSE ET SPORT
AU 1er SEPTEMBRE 2021



AU 1ER SEPTEMBRE 2023

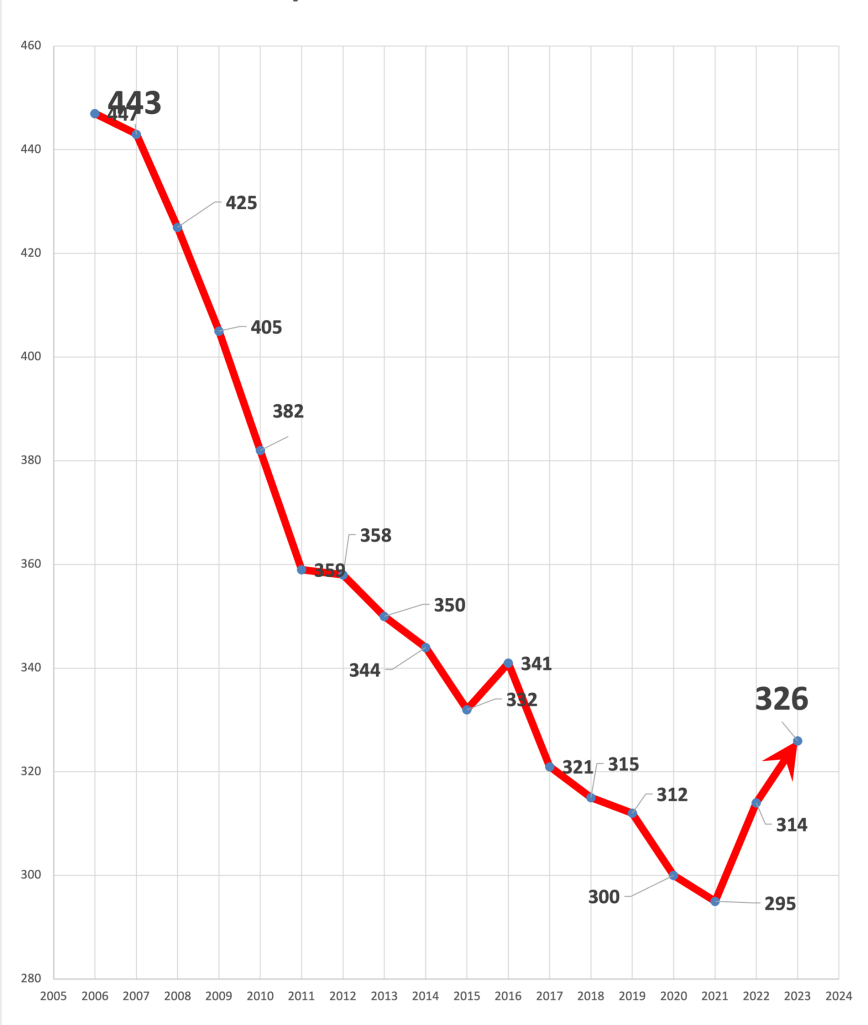
CARTOGRAPHIE DEPARTEMENTALE DES INSPECTEURS JEUNESSE ET SPORT
AU 1er SEPTEMBRE 2023



*US recrutés en détachement et suivant la Formation Professionnelle Statutaire (FPS)

Effectifs : une inversion de courbe qui se confirme mais un déficit d'attractivité et des difficultés de recrutement

Effectifs des inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2006 à 2023



- **Maintien de l'intense effort de lobbying pour le repeuplement des services**
- **Poursuite de l'effort de recrutement en 2023** : 28 postes ouverts au concours (6 en 2020, 8 en 2021, 20 en 2022) - 24 IJS stagiaires
- **Déficit d'attractivité** :
 - Pour recruter : 20 lauréats pour 28 postes ouverts ;
 - Pour fidéliser :
 - 35% des effectifs en détachement sortants ;
 - 28% des collègues recrutés depuis 2013 ont quitté temporairement ou définitivement le corps (40% pour les recrutés de 2013 à 2017)

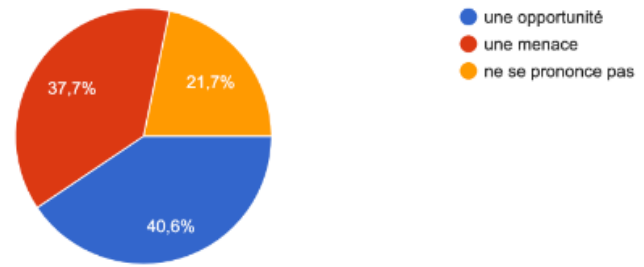


Politiques publiques – focus SNU

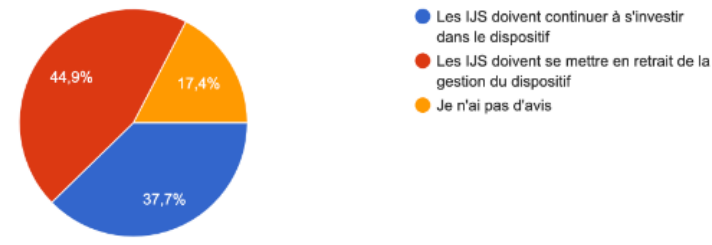
- Insiste sur l'importance du rôle des personnels JS en particulier des IJS dans la réussite du SNU
- Dénonce les errements de mise en œuvre des séjours de cohésion du SNU
- Souligne les difficultés des transports (demande infra régionale validée)
- Demande un temps de pause et d'évaluation et, après ceux de la Toussaint 2022 obtient l'annulation des séjours de la Toussaint 2023
- Expose l'impossibilité d'augmentation de la jauge à moyens constants
- Vers une possibilité de délégation à des opérateurs (en conformité avec doctrine SEJS)
- Refuse l'intervention des services JS sur temps scolaire (CLE). Cf courrier UNSA-éducation fin septembre 2023.

BAROMÈTRE 2022

Pour notre administration jeunesse et sports, vous diriez que le SNU constitue :
69 réponses




S'agissant du SNU, quelle est votre position personnelle ?
69 réponses






Établissements

- De **nouveaux RP** : Olivier BOULEUX et Thibaut DESPRÉS
- Maintien des demandes pour **améliorer l'attractivité des fonctions de direction** en établissements (statuts des D et DA, régime indemnitaire). Des travaux doivent s'engager fin 2023
- **Promouvoir les métiers de D et DA** d'établissements, susciter des vocations et aider les candidatures des IJS.



L'UNSA votre alliée du quotidien

L'UNSA Éducation et ses syndicats : le SNAPS et le SEJS ==> LA force syndicale des directeurs et adjoints des établissements sports !



L'Unsa Éducation a obtenu des avancées concrètes pour les personnels :


- CAP 2022 avait acté le démantèlement du secteur Jeunesse et Sports. Le rapprochement avec les ministères éducatifs voulu par l'UNSA était la seule alternative crédible à notre disparition.
- L'arrêt des baisses d'effectifs budgétaires.
- La réouverture conséquente du concours de professeur de sport.
- L'augmentation des postes aux concours d'IJS.

Voter UNSA Éducation c'est voter :

- Pour un recrutement privilégiant les compétences métiers et les corps JS afin d'occuper les emplois de direction des établissements.
- Pour l'amélioration du statut des directeurs-trices et directeurs-trices adjoint-e-s d'établissement.
- Pour une répartition équitable des corps JS dans les emplois de direction des établissements.
- Pour la revalorisation de leur régime indemnitaire.

Pour consulter :
La liste de vos candidats UNSA Éducation
La profession de foi UNSA Éducation

Du 1er au 8 décembre, donnez de la force à vos syndicats UNSA Jeunesse et Sports, votez et faites voter UNSA

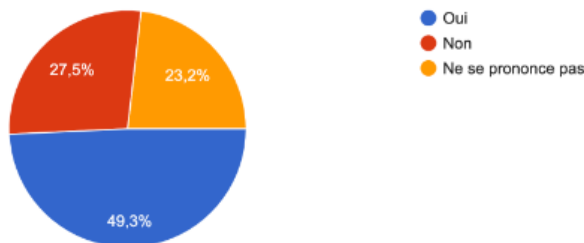


BAROMETRE 2022 SOUFRANCE AU TRAVAIL

- **Dégradation des conditions de travail** pour **49,3%** des répondants par :
 - Manque de moyens : 76,9%
 - Charges de travail en forte augmentation : 76,9%
 - Illisibilité des politiques publiques : 56,4%
 - Perte de sens : 51,3%
 - Manque de reconnaissance : 51,3%
- **Temps de travail** seulement **5,8%** de **35 à 40h/semaine**, 62,3% de 40 à 50h/semaine
- **Travail le week-end 84,1%** (52,2% parfois)
- **Perte de sens 62,3%** (34,8% partiellement)
- **Confrontation RPS l'an passé 55,1%** (surcharge de travail : 78,4%, stress responsabilité : 73%)
- **Toujours IJS dans 5 ans (– de 40 ans) : 25%** (17% il y a 2 ans)

MAIS CONSIDÉRATION

Vous sentez vous considéré sur le plan professionnel ?
69 réponses



- De multiples alertes sur la **surcharge de travail** : travail systématisé le soir, le week-end, la difficulté, voire quasi impossibilité de prendre des congés notamment pendant la période estivale et l'épuisement professionnel qui en résulte.
- Risques prégnants à l'été 2024 avec la concomitance SNU JOP 2024.
- Mise en évidence de la **responsabilité de l'employeur**
- Volonté des IJS de « **fuir** » des **missions JS** ce qui nécessite d'améliorer significativement les conditions de travail et l'attractivité du métier
- Il existe un fort **risque de perte d'expertise** pour manager les services J&S
- Demande d'inscription systématique de la thématique charge de travail au CSAM JS en formation SST (droit au repos, droit à la déconnexion, respect du temps de travail...)
- **Risques routiers** également



Conditions de travail - RPS



- L'obtention en CTM JS d'une intervention de l'ANACT afin d'objectiver la difficulté de ces conditions
- Constats de l'ANACT, quelques exemples :
 - Difficultés à faire exister les missions JES dans le monde éducatif de l'EN
 - Des dispositifs peu pilotés
 - Des objectifs inatteignables
 - Un manque de stabilité des équipes
 - La stratégie régionale qui a le mérite d'exister et d'avoir été partagée avec les agents, n'est pas perçue comme suffisante pour assurer une cohérence d'ensemble
 - Des irritants qui se transforment en empêchements de faire le travail. Des procédures inadaptées aux spécificités et besoins JES
 - Une hiérarchie reconnue comme étant à l'écoute, bienveillante et qui fait ce qu'elle peut pour améliorer le fonctionnement des services.
- Des préconisations qui débouchent sur le travail piloté par le SGMEN.



Adéquation missions moyens

- Pilotage SGMEN - En attente de doctrine du SEJS
- 4 axes déclinés en 13 chantiers d'importance inégale (comitologie distinctions honorifiques vs renforcement de la fonction managériale vs revue approfondie des missions)
 - Recentrer l'action des services déconcentrés sur leurs missions prioritaires ;
 - Ajuster le fonctionnement et l'organisation des services ;
 - Rééquilibrer les effectifs au plan territorial pour faire face à la charge de travail ;
 - Mobiliser les compétences nécessaires à la mise en œuvre des missions.
- 4 blocs de missions prioritaires :
 - Continuité éducative ;
 - Protection des publics et sécurisation des pratiques ;
 - Soutien et accompagnement des acteurs (associatifs et aussi collectivités) ;
 - Parcours d'engagement des jeunes et d'insertion.
-



Adéquation missions moyens – Principales positions du SEJS

- Carte de référence des besoins mini par type de services (cf propositions émanant des travaux du CN)
- Tester les nouveaux outils par leurs futurs utilisateurs
- Rationaliser et simplifier le reporting
- Fonder la répartition des missions entre les différents échelons territoriaux sur le principe de subsidiarité ;
- Effectuer un bilan de la mise en œuvre des protocoles préfets – autorités académiques
- Faire vivre la continuité éducative au travers de projets concrets (PEDT)
- Égalité de traitement des IJS avec les autres corps d'inspection de l'EN

Adéquation missions moyens – Propositions SEJS

Carte de référence emplois et postes pour SDJES et DRAJES, notamment :

SDJES	IJS	CAS	CEPJ	Personnels administratifs
Départements de moins de 500 000 habitants	2	3	4	3
Entre 500 000 et un million d'habitants	3	4 à 5	5	4
Plus d'un million d'habitants et/ou très touristique	4	6	6	5

Pour les DRAJES de métropole, les besoins identifiés sont, *a minima*, de 6 IJS répartis sur les fonctions suivantes :

- Un-e DRAJES,
- Un-e adjoint au DRAJES qui doit être positionné sur emploi fonctionnel,
- Un-e chef-fe de pôle sport,
- Un-e chef-fe de pôle jeunesse, éducation populaire, engagement, vie associative,
- Un-e chef-fe de pôle emploi, formation, certification,
- Un-e chef-fe de pôle inspection, contrôle, évaluation.



76 nouveaux emplois de CDASEN JES

- Un engagement tenu ... 2 ans plus tard !!!
- Une volonté affirmée de respecter les compétences métiers et de maintenir sur poste les chefs de SDJES
- Une difficulté : les collègues non retenus ou ne postulant pas
- Le coup d'après – les revendications du SEJS :
 - Obtenir des emplois fonctionnels de DRAJES adjoints ;
 - Veiller à ce que les collègues d'Outre-Mer disposent de davantage d'emplois fonctionnels et donc de perspectives de carrière intéressantes ;
 - Revaloriser les fonctions de direction dans les établissements ;
 - Reconfigurer l'architecture des groupes de fonctions du RIFSEEP, hors emplois fonctionnels, notamment pour recruter les chefs de pôle régionaux ;
 - Revaloriser le régime indemnitaire des IJS hors emplois fonctionnels afin d'éviter une trop grande distorsion entre ceux-ci et les IJS sur emplois fonctionnels. Une distorsion trop forte comporterait le risque de paralyser le mouvement notamment entre les échelons départementaux et régionaux ;
 - Dans la même optique, revaloriser l'échelonnement indiciaire des IJS (corps en deux grades avec une grille similaire aux autres corps d'inspection du ministère).

Revalorisation indemnitaire

- Révision des règles du RIFSEEP pour les IJS définies par des circulaires du MAS par circulaire 14 décembre 2022
- Pour mémoire, demandes du SEJS :
 - Conforter les principales règles des instructions du MAS
 - Définition de seuils de gestion
 - « Barémisation » des événements de carrière
 - Crantage de l'IFSE
 - Clause de réexamen triennal
 - Information et le droit de recours des agents
 - Prendre en considération OTE ainsi que les responsabilités et la charge de travail accrues des IJS
 - Traiter de la situation de tous les IJS, pas seulement de ceux affectés en services déconcentrés
 - Accorder aux IJS une équité de traitement avec IEN et IA IPR





Revalorisation indemnitaire – Propositions DE juin 2022



- Proposition pour les IJS en services déconcentrés et établissements hors emplois fonctionnels
- Modification de la cartographie des groupes de fonction (GF) qui avantage une majorité d'IJS (en département) mais induit des baisses de GF pour ceux en région. Idem majoration d'encadrement
- « Que des gagnants » :
 - Clause de sauvegarde indemnitaire (IFSE et majoration d'encadrement pour les IJS passant dans un GF inférieur)
 - Revalorisation des socles en gestion des GF (entre + 400 et + 600€)
 - Revalorisation forfaitaire (= revalorisation montant socle de son nouveau GF) pour les IJS percevant déjà une IFSE égale ou supérieure aux montants socles revalorisés



Revalorisation indemnitaire – Finalisation



- Améliorations
- Hausse socle GF3 (+500€ par rapport à proposition revalorisée de juin 2023)
- Création d'une majo encadrement pour les adjoints aux chefs de SDJES (1200€)
- Revalorisation triennale : +200€
- Refus
 - Intégration majo encadrement dans IFSE (mais possible ouverture en 2024)
 - Alignement sur socles en gestion des IEN et IA IPR
- Perspectives
 - Convergence IEN et IA IPR (agenda social et socles en gestion)
 - Démarquage par rapport aux PTP (passage au RIFSEEP revalorisé en 2023 ?)
 - Démarquage par rapport aux attachés (socles en académie)
 - Eviter un trop grand décochage par rapport aux C DASEN JES



Revalorisation indemnitaire –

Réponses SEJS – A maintenir ?

- Prendre en considération toutes les situations et revalorisations de la période transitoire (01/01/21 à 01/01/23)
- Intégrer la majoration d'encadrement dans l'IFSE pour la pérenniser
- IJS en stock : un droit d'option
 - Revalorisation des socles (avec intégration majo encadrement)
 - Revalorisation forfaitaire
 - Montants socles IEN et IA IPR (GF1 : 15000€, GF2 : 14000€, GF3 : 13000€)
- IJS en flux : montants socles IEN et IA IPR sans majo encadrement

Revalorisation indemnitaire – CIA 2023 – Note 5 octobre 2023

Toutefois, compte tenu de la mobilisation et de l'implication des IJS dans la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la jeunesse, à l'engagement civique, au sport et à la vie associative, et dans la continuité des consignes transmises pour le CIA 2022, **le niveau de CIA versé au titre de 2022 doit être maintenu *a minima* pour le CIA versé au titre de 2023.**



Une modulation à la baisse est possible mais seulement, à titre exceptionnel, en cas de défaillance avérée dans la manière de servir. Cette baisse devra être dûment justifiée.

Dans le respect des BOP régionaux et dans la limite des plafonds réglementaires de CIA applicables au corps des IJS, il vous est loisible d'augmenter le CIA des agents dont la manière de servir le justifie.



Par ailleurs, compte tenu du rôle des agents dans la montée en charge du service national universel, il convient d'attribuer à l'ensemble des IJS un complément de CIA de 1 000 € qui viendra s'ajouter au montant de CIA que vous aurez préalablement fixé.





Revalorisation indemnitaire – Emplois fonctionnels

Emplois	Textes	Socles en gestion	Observations
CDASEN JES	Circulaire 27 juillet 2021	16 000,00 €	Détaillée par circulaire du 17 juin 2022
DRAJES Groupe 2	Circulaire 27 juillet 2021	29 000,00 €	
DRAJES Groupe 3	Circulaire 27 juillet 2021	28 000,00 €	
DRAJES Groupe 4	Circulaire 27 juillet 2021	26 275,00 €	
CDASEN JES	Courrier cabinets 9 juin 2023	22 000,00 €	Apparemmement à compter de début 2023
CDASEN JES	Circulaire 1er septembre 2023	26 000,00 €	Augmentation par paliers possible jusqu'à 48 000€ - extension à tous les CDASEN JES note 2 octobre 2023
DRAJES Groupe 2	Circulaire 1er septembre 2023	37 000,00 €	Augmentation par paliers possible jusqu'à 72 000€
DRAJES Groupe 3	Circulaire 1er septembre 2023	36 000,00 €	Augmentation par paliers possible jusqu'à 52 000€
DRAJES Groupe 4	Circulaire 1er septembre 2023	35 000,00 €	Augmentation par paliers possible jusqu'à 50 000€



Revalorisation indiciaire – CDASEN JES

- Détachement dans la grille indiciaire correspondant au 2^{ème} grade du corps des administrateurs de l'État
- Un gain indiciaire moyen de l'ordre de 60 points.

Convergence indiciaire avec les IEN et IA IPR

- Créer un choc d'attractivité en revendiquant un échelonnement indiciaire supérieur à celui des corps encadrés et la convergence avec les autres corps d'inspection (PF CAP inspecteurs)
- Note argumentaire général puis courrier et note argumentaire dédiés – stratégie de relances fréquentes.
- Les cabinets mandatent la DE
- DE :
 - Début de travaux d'études
 - Blocage de la DGAFP (étude impact de la création de 76 emplois fonctionnels de CDASEN). Arrêt du chantier au moins jusqu'à début 2024.
- SEJS : sollicite les cabinets pour accélérer le rythme et demande un calendrier.

Formation professionnelle - statutaire

- Rencontre des IJS stagiaires : promos 2023 (14/9 au CREPS de Poitiers)
- Bilan FPS 2022-2023 :
 - Pression trop élevée, imposée aux IJS stagiaires
 - Mise en responsabilité trop rapide
 - Isolement qui aurait nécessité davantage d'accompagnement
 - Charge de travail écrasante
 - Demande suppression de l'ACR



LDG mobilités

- Retour à un mouvement annuel avec un calendrier au printemps (note 6 avril mais décalé 18/4 pour 5/5) et davantage de transparence – Positif
- Tirer les **enseignements du mouvement 2023** :
 - Mouvement de **faible ampleur** (42 postes vacants, 21 candidatures, taux de satisfaction : 66%, 80% pour PL) avec deux faiblesses : manque de vivier d'IJS et 1 IJS/département
 - **Mouvement au fil de l'eau** maintenu, pas d'articulation possible via les tableaux de mutation.
 - **Que des postes à profil** (avis du RRA) : d'une logique de mouvement à une logique de recrutement. A limiter (ex : VSS, adjoint chefs SDJES, chefs de pôle régionaux).
 - **La solution** : repeupler les services en IJS et renforcer l'attractivité du corps



LDG carrières

- Fin de la tenue à jour du barème (pas de connaissance des promouvables)
- Des promotions prononcées par la seule administration
- Demande du SEJS de forte hausse des taux de promotion (15% HC, 10% CE) –
- Maintien de taux de promotion indigents pour le triennal 2023-2025 et maintien du contingentement (échelon spécial)
- Des parcours professionnels au point mort pour de trop nombreux IJS et un déficit d'attractivité comparée aux IEN et IA IPR (pro pro : 30%)
- Un nombre de promus faméliques :
 - HC : 7 contre une douzaine fin des années 2010
 - CE : 5 contre une dizaine fin des années 2010.

